

L'AFP ASSIGNE TWITTER EN JUSTICE POUR FAIRE RESPECTER LE DROIT VOISIN DES AGENCES ET ÉDITEURS DE PRESSE

L'Agence France-Presse regrette le refus manifeste de Twitter, tout récemment renommée «X», d'entrer en discussion pour mettre en œuvre le droit voisin de la presse. Ce droit a été instauré pour permettre aux agences et aux éditeurs de presse d'être rémunérés par les plateformes qui diffusent leurs contenus et captent au passage la valeur économique liée à l'information.

L'AFP annonce avoir saisi aujourd'hui le Tribunal Judiciaire de Paris en référé, afin qu'il soit enjoint à Twitter de lui communiquer, conformément à la loi, l'ensemble des éléments nécessaires à l'évaluation de la rémunération qui lui est due au titre du droit voisin.

L'AFP s'est mobilisée pour l'adoption du droit voisin en faveur de la presse et entend continuer à se battre, 4 ans après l'adoption de la loi, pour sa mise en œuvre effective. La procédure engagée contre Twitter s'inscrit dans la lignée de ce combat. L'AFP continuera à mettre en œuvre, auprès de chacun des opérateurs concernés, les moyens juridiques nécessaires pour parvenir à un juste équilibre dans le partage de la valeur de l'information.

A propos de l'AFP

L'AFP est une agence d'information globale, assurant une couverture rapide, complète et vérifiée des événements de l'actualité comme des thèmes qui façonnent notre quotidien. Avec un réseau de journalistes sans égal, déployé sur 151 pays, l'AFP est en outre un leader mondial de l'investigation numérique. Nos 2 400 collaborateurs, de 100 nationalités différentes, couvrent le monde en six langues, avec une qualité unique de production multimédia en vidéo, texte, photo et infographie.

Rejoignez-nous :



Contact presse : *Caroline Bulcke - communication@afp.com*